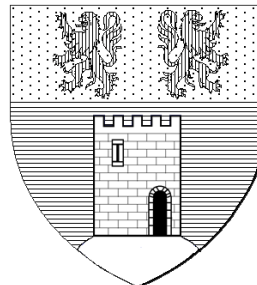


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU JEUDI 24 JUILLET 2025

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : M. MICHEL

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, MICHEL Cédric.

Mme MURAT Lou représentée par Mme CAPRON, Mme IRÉNÉE Sandrine représentée par M. MICHEL, M. FEMY Michaël représenté par Mme TREMORI.

Absents : Mme RIPERT Isabelle, MM RIGAT Alex et RICHAUD Guillaume

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en rappelant que le dernier Conseil a dû être reporté du fait de son absence. Il remercie Yves BLANC, Premier Adjoint, qui a assuré la présidence.

Compte-tenu de l'urgence il a été procédé à l'ouverture des plis pour le choix du prestataire en charge de l'entretien estival du village. Tous les autres points ont été renvoyés à la prochaine séance.

L'entreprise GS Services (Sébastien BOUET) est retenue pour une période de trois ans sur la base de la proposition 2025 avec faculté de dénonciation par les parties sous réserve d'un préavis.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 MAI 2025

En l'absence de demande de modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Établi le : 19/09/2025

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

2- INFORMATIONS DIVERSES

Les recettes du Département de la Drôme sont réduites du fait de la diminution des dotations de l'Etat et du ralentissement du marché immobilier. Dans ce contexte la dotation forfaitaire Voirie 2025 est de 16 057 € et la dotation de Solidarité Territoriale de 5 321, 25 €.

La dotation pour les aménités rurales s'élève à 12 764 €.

Au terme de 9 mois d'instruction, le permis de construire pour le Café PAU a été reçu. La consultation des entreprises est en cours.

La subvention pour la 2^{ème} tranche de l'Ecurie SARLIN a été encaissée.

Crédit relai : après consultation, la CELDA propose un taux de 3,31 % à la CELDA. Le recours à un crédit relai n'est pas nécessaire dans l'immédiat tant que le chantier du Café PAU ne sera pas lancé. La Poste sera contactée le moment venu.

Une quarantaine de personnes ont participé à l'illumination de la Tour le 13 juillet au soir, moment traditionnel de convivialité organisé par le Luminaire.

Le mariage de Carine MIONE et Davide URAS a été célébré le 19 juillet.

Le spectacle Cantalbion du 20 juillet a connu une affluence record.

L'exposition « Terre Bleue » se met progressivement en place.

Mercredi 30 juillet 2025 en mairie de Lachau les Communes de Laborel et Villebois se réuniront en vue de l'élaboration du DICRIM et du Plan de Sauvegarde.

Suite au cambriolage de l'Agence Postale et du Secrétariat de Mairie intervenu en octobre 2023, la Commune qui s'est partie civile est convoquée au Tribunal Judiciaire de Digne-les-Bains le 11 septembre 2025.

3- COMPTE-RENDU DE LA TOURNEE CANTONALE ET DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DU 22 JUIN 2025

La commission départementale pour les projets de cohérence territoriale (+ de 100 000 €) s'est réunie le 22 juin à Nyons pour l'examen de la demande de subvention en vue de la réhabilitation du Café PAU. L'examen avait été reporté en 2024 du fait de l'absence de permis de construire. Le Maire et le premier Adjoint représentaient la Commune.

Suite à la présentation de l'ensemble des dossiers, il est apparu que le montant des demandes était supérieur à celui de l'enveloppe. La commune a fait valoir l'importance du projet, ainsi que le fait que le bâtiment a déjà été acquis et que l'opération se trouve prête à démarrer, le permis de construire ayant été obtenu.

La demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL n'a pas été fléchée par l'Etat.

La Présidente du Département a assuré qu'elle travaillait sur une solution. Proposition lui a été faite de scinder l'opération en deux tranches.

Lors de la Tournée cantonale de 27 juin, les conseillers départementaux et les services ont été reçus en mairie pour un point sur les demandes en cours. A cette occasion les futurs projets ont été évoqués, le réaménagement du secrétariat et de l'Agence postale

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Communale ainsi que la réparation de la toiture de Notre-Dame de Calma. Les demandes de subvention devront être déposées avant le 31 octobre 2025

Au cours de ces deux réunions rappel a été fait aux élus départementaux que les communes appartenant à une communauté de commune extérieure au Département de la Drôme, ne sont pas éligibles pour les aides en faveur de la rénovation des logements communaux. Ce dispositif devrait être modifié lors du prochain mandat.

4- BISTROT COMMUNAL

La situation est en évolution. La gérante a été sensibilisée à l'accroissement d'activité à l'occasion de la fête du 15 août qui nécessitera un renfort en termes de personnel. Le Maire et le Premier Adjoint accompagnent la gérante dans la mise en œuvre de la convention.

5- DIVAGATION DES CHIENS

De nombreux habitants de la place du Rousson signalent les nuisances provoquées par la présence régulière de chiens dont les propriétaires sont identifiés.

En réponse à cette situation, les propriétaires seront informés, l'arrêté d'interdiction de divagation sera rappelé. L'information sera relayée sur Panneau Pocket.

6- SATESE : RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Le Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE) est un service départemental qui assure le suivi de la station d'épuration.

La convention entre les communes et les deux Départements de l'Ardèche et de la Drôme pour l'assistance technique dans le domaine de l'eau doit être reconduite.

Le tarif est de 330 € par an et par station pour les communes de moins de 500 habitants.

A l'unanimité le Conseil se prononce en faveur de la reconduction de la convention.

(délibération n°2025-32)

7- URBANISME : HANGAR COMMUNAL, CLASSEMENT A.R.S.

La commune comme l'ensemble des communes du secteur fait face à des difficultés incessantes pour les autorisations d'urbanisme.

Plus de 9 mois d'instruction pour le permis de construire pour la réhabilitation du Café PAU qui concerne essentiellement l'intérieur du bâtiment. Idem pour le hangar communal qui au terme de 10 mois a fait l'objet d'une autorisation tacite aussitôt retirée par le Préfet. Refus du certificat d'urbanisme pour le terrain Lignon.

Toutes ces demandes sont gérées par la DDT de Nyons qui fait régner la terreur auprès des Maires. Face à cette situation de blocage, le Maire a obtenu, non sans difficultés, un rendez-vous le 23 mai avec les responsables.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Concernant le hangar, il a été convenu d'une visite sur place avec les services techniques pour trouver une solution.

Un problème supplémentaire est apparu par note préfectorale avec un classement de l'ARS qui interdit tout permis du fait d'une mauvaise analyse d'eau en 2023. 35 communes du sud de la Drôme sont concernées.

Le Conseil Municipal s'associe à la démarche collective conduite par Michel GREGOIRE, Maire de la Roche-sur-le Buis, Ancien Député et représentant de l'Association des Maires de la Drôme. Le dossier est suivi par Yves qui participe à toutes les réunions.

(voir délibération n°2025-23 du 16/05/2025)

Une invitation officielle sera faite à la nouvelle sous-préfète pour aborder toutes ces difficultés qui entravent l'action municipale.

8- CONSULTATION SUR LE PROJET DE SCoT ARRETE

En France l'urbanisme est structuré autour des lois et règlements nationaux, du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) au niveau régional, du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) au niveau intercommunal et du Plan Local d'Urbanisme (PLU) si les communes en sont dotées.

Le SCoT est un document d'urbanisme de portée supérieure aux documents d'urbanisme locaux : POS, PLU, PLUi

Ce sont les préfets des trois départements des Alpes-de-Haute-Provence, de la Drôme et des Hautes-Alpes qui ont arrêté le périmètre. Le SCoT du Sisteronais-Buëch couvre le territoire de la CCSB.

Le travail a été engagé il y a 6 ans. Le SCoT comporte un diagnostic, un Projet d'Aménagement Stratégique, un Document d'Orientations et d'Objectifs et un programme d'actions.

Le point important c'est le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui prévoit la réduction de 50 % de la consommation foncière entre 2020 et 2030 pour arriver en 2050 à zéro artificialisation nette.

Ce qui est un gros problème pour les communes et notamment les petites qui doivent se développer.

Aussi, un gros travail sur la consommation foncière a été fait en négociation avec les DDT et la Région.

Le Conseil Communautaire a décidé d'adopter le projet de SCoT le 15 mai 2025 à une très grande majorité pour engager la procédure de consultation et lancer l'enquête publique pour un vote avant les municipales de mars 2026.

Dans ce dispositif, la consultation des communes est obligatoire.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

(délibération n°2025-33)

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

9- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Communauté de Communes : une expérimentation en vue de la réhabilitation des logements communaux va être lancée avec un appel à candidature. Décision est prise de se porter candidat.

Chantiers : le second œuvre de l'Ecurie SARLIN avance.
Jérôme devrait finaliser le parking avant la fête votive.

10- QUESTIONS DIVERSES

Equipements communaux : acquisition d'un barnum (6 par 12) au prix de 500 €, acquisition de 10 barrières du Tour de France au prix de 49 € HT, acquisition de 2 bancs pour compléter l'aménagement de l'aire de jeux (délibération n°2025-34).
Un devis sera demandé à l'entreprise MEFRAN pour le choix du modèle des bancs lors du prochain conseil.

Un point sera fait avec la correspondante de GROUPAMA sur les dossiers en instance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 20H15.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet